

## Communiqué de presse

2 mai 2023



# Le Pôle métropolitain du Genevois français et ATMB poursuivent leur engagement en faveur du covoiturage

Le Pôle métropolitain du Genevois français et ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc) s'associent une nouvelle fois pour inciter au covoiturage, en finançant les trajets des covoitureurs. Grâce à ce partenariat élargi à d'autres territoires, dès ce mardi 2 mai, plus de conducteurs peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 4 €/trajet partagé. L'offre se poursuit plus longtemps et les conditions d'éligibilité sont simplifiées. Pour en profiter, il suffit de déclarer ses trajets sur les applications mobiles partenaires de l'opération.

Le Pôle métropolitain du Genevois français et ATMB confirment leurs engagements respectifs à décarboner la mobilité et à réduire la congestion des réseaux routiers en incitant à la pratique du covoiturage.

Le montant global de l'enveloppe financière dédiée à cette nouvelle opération est de 200 000 €, réparti à hauteur de 100 000 € par le Pôle métropolitain du Genevois français et 100 000 € pour ATMB. L'offre durera jusqu'à épuisement du montant et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023. La campagne d'incitation initiée en novembre 2022 par le Pôle métropolitain a été un véritable succès puisque l'enveloppe initiale de 100 000€ (prévue jusqu'à la fin de l'année 2023), a été entièrement consommée avant la fin du mois d'avril 2023.

### Comment bénéficier de cette offre?

Quatre conditions sont à remplir pour bénéficier du dispositif :

1. Conducteurs et passagers doivent s'inscrire sur les applications mobiles des opérateurs partenaires : BlaBlaCar Daily, Karos, et Klaxit, afin que les trajets effectués soient garantis par le Registre de preuve de covoiturage.
2. L'origine ou la destination du trajet ne se limite plus aux 8 intercommunalités du Genevois français, car ATMB élargit cette année le financement à l'ensemble de son réseau en ajoutant 65 nouvelles communes éligibles entre Marignier et Chamonix. Ce sont désormais 182 communes de l'Ain et la Haute-Savoie couvertes par l'un des territoires listés ci-dessous :
  - Annemasse Agglomération
  - Communauté de communes (CC) du Genevois
  - Thonon Agglomération
  - Pays de Gex Agglomération
  - CC Arve et Salève
  - CC Pays Rochois
  - CC du Pays Bellegardien
  - CC Faucigny Glières
  - CC Pays du Mont Blanc

### Contacts presse

**Pôle métropolitain du Genevois français**

Nadine ROULIN

Tél. : +33 (0)637 00 82 27

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org



- CC Vallée de Chamonix
- CC des Montagnes du Giffre
- CC des 4 rivières
- CC Vallée Verte
- CC Usses et Rhône

3. Les trajets doivent faire au moins 4 km

4. Ils doivent être réalisés entre le 2 mai et le 31 décembre 2023

#### Quels montants pour le conducteur et le passager ?

- Pour les trajets entre 4 et 20 km : 2€/trajet/passager
- Au-delà de 20km : 0.10€/km
- Incitation plafonnée à 4€/trajet et à 120 €/mois

#### Une conjoncture favorable et des résultats qui dépassent les prévisions

Dans un contexte de hausse globale du prix des énergies, des incitations financières menées par le Pôle métropolitain et de la mise en place de la prime covoiturage du Gouvernement en décembre 2022 (100€ pour les nouveaux conducteurs), la pratique du covoiturage s'est fortement développée sur le territoire. On constate en effet, un triplement des trajets covoiturés dans le Genevois français entre septembre 2022 et mars 2023. La barre des 13 000 trajets mensuels a même été franchie en mars 2023.

#### Le Pôle métropolitain va bénéficier des financements du Fonds vert pour la transition écologique dans les territoires

Le fonds vert covoiturage, porté par l'Etat, a vocation à développer la pratique du covoiturage en apportant des financements aux collectivités qui mettent en place des infrastructures facilitant l'usage, telles que les lignes de covoiturage, ou des actions d'animation et d'incitation financière.

A ce titre, le Pôle métropolitain du Genevois français fait partie des premières collectivités françaises à percevoir des financements.

Ainsi, la mise en place de campagne d'incitation au covoiturage, la création d'une ligne de covoiturage low tech entre Thonon Agglomération et Annemasse Agglomération, l'extension transfrontalière de la ligne HÉLÉman Faucigny, et l'amélioration de la plateforme covoiturage-leman.org seront financées à hauteur de 50%.

A noter que cette première enveloppe de 215 728 € concerne la partie haut-savoyarde du Pôle métropolitain. Les demandes de financements, concernant la partie aindinoise sont en cours d'instruction

**Le renouvellement de l'opération conjointe Pôle métropolitain et ATMB, permet ainsi de poursuivre la dynamique dans un périmètre élargi, permettant à un plus grand nombre d'habitants de bénéficier de l'offre.**

#### Contacts presse

##### Pôle métropolitain du Genevois français

Nadine ROULIN

Tél. : +33 (0)637 00 82 27

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org

#### ATMB

Céline COUDURIER

Tél. : +33 (0)6 74 40 41 11

celine.coudurier@atmb.net

atmb.com

#### Chiffres clés sur le genevois français

Top 5 des itinéraires covoiturés :

1. Annecy – Suisse
2. Annecy – Archamps
3. Archamps – Annecy
4. Divonne – Suisse
5. Bonneville – Suisse

Depuis 1er janvier 2023 :

- +1 000 000 kms parcourus
- 35 000 trajets
- 4000 covoitureurs
- En un an (mars 2022-mars 2023), le nombre de covoitureurs a plus que doublé et le nombre de trajet a triplé !

Détails de l'offre sur le site covoiturage-leman.org et sur [www.atmb.com](http://www.atmb.com)